

Inscrire un établissement à PEP's via des identifiants net-entreprises

Version mai 2024

# employeurs publics







### Suivez le parcours déterminé à partir des informations saisies ci-dessous :

- <u>1er cas d'usage : votre établissement est déjà inscrit à PEP's,</u> complétez les informations demandées pour la création de votre compte utilisateur
- <u>2ème cas d'usage : votre établissement est connu de notre système d'information mais il n'est pas inscrit à PEP's, procédez à l'inscription de votre établissement</u>
- <u>3ème cas d'usage</u>: votre établissement n'est pas connu de notre système d'information, procédez à la demande de création du 1<sup>er</sup> contrat et à l'inscription à PEP's de votre établissement







Vous accédez à PEP's avec vos identifiant/mot de passe d'accès à net-entreprises.

Saisissez les données d'identification (votre mot de passe / plateforme net-entreprises).

NET-ENTR GIP Moderrisation of	EPRISES-FR es déclarations sociales
Tous les chemps sont requis	
Siret	
Ex: 180 020 026 00019	
Nom	
Prénom	
Mot de passe	Mot de passe oublié ?
	0
Me conn	ecter

Vos données d'identification sont contrôlées ainsi que des données relatives à votre établissement (à partir du SIRET).



Si une erreur est détectée, référez-vous au message.



Sinon votre demande se poursuit selon le cas d'usage.





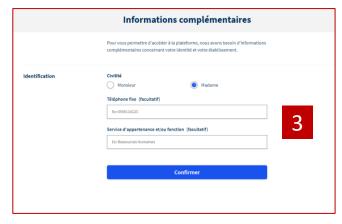
## 1er cas d'usage : votre établissement est déjà inscrit



Aucune erreur n'a été détectée lors des contrôles précédents (page 3), poursuivez votre demande en saisissant les informations demandées. La page affichée et les données à saisir sont fonction de votre situation.

#### Votre établissement est déjà inscrit à PEP's...

le parcours affiché vous permet de procéder à la création de votre compte avec un profil utilisateur.



Complétez les informations pour la création de votre compte utilisateur PEP's



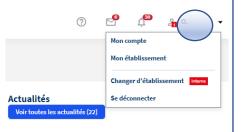
#### Dès le clic sur le bouton « confirmer »:

- · vous avez accès à PEP's dans la limite des habilitations attribuées (habilitations par défaut).
- un courriel est envoyé à ou aux administrateur(s) PEP's de votre structure. Il(s) pourra (ont) selon les cas modifier vos droits ou infirmer votre compte.



Vous avez accès à PEP's. Seul le ou les administrateur(s) de votre établissement est (sont) en mesure de vous attribuer les droits d'accès à un service. Vous devez le(s) contacter.

Vous trouverez ses coordonnées en cliquant sur votre badge utilisateur (en haut de page à droite) puis sur Mon établissement puis sur Mes intervenants dans le menu de gauche.







## 2ème cas d'usage : votre établissement n'est pas inscrit

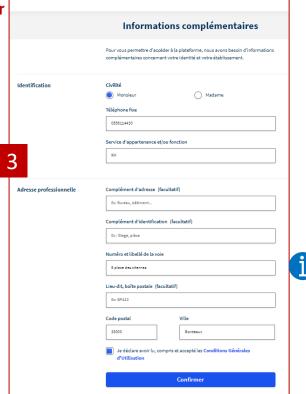


Aucune erreur n'a été détectée lors des contrôles précédents (page 3), poursuivez votre demande en saisissant les informations demandées. La page affichée et les données à saisir sont fonction de votre situation.

Votre établissement a un contrat avec un des régimes gérés par la CDC, il est connu mais n'est pas encore inscrit à PEP's... le parcours affiché vous permettra de procéder :

- à l'inscription de votre établissement,
- à la création de votre compte avec un profil administrateur.

Complétez les informations pour la création de votre compte administrateur PEP's





#### Dès le clic sur le bouton « confirmer » :

- vous avez accès à PEP's
- un courrier est envoyé au représentant légal de l'établissement pour l'informer de l'inscription de l'établissement à PEP's



Vous avez accès à PEP's.

En tant qu'administrateur, vous pouvez vous attribuer les droits d'accès aux différents services de la plateforme; vous pouvez aussi créer des comptes pour d'autres utilisateurs et leur donner les droits d'accès.

Pour toute question, consultez le <u>guide des actions de l'administrateur</u> (cf. chapitre gestion des comptes) : il vous détaille le mode opératoire.





3ème cas d'usage : votre établissement n'est pas connu de notre système d'information



Aucune erreur n'a été détectée lors des contrôles précédents (page 3), poursuivez votre demande en saisissant les informations demandées. La page affichée et les données à saisir sont fonction de votre situation.

Suivez les instructions et envoyez votre demande (cf. chapitre 3 d'<u>»Accéder à la demande</u> de création d'un premier contrat »)



Une fois votre demande de création de contrat envoyée, poursuivez en renseignant les informations pour la création de votre compte PEP's (profil administrateur).



	Informations complémentaires
	Pour vous permettre d'accéder à la plateforme, nous avons besoin d'informations complémentaires concernant votre identité et votre établissement.
Identification	Civilité  Madame  Téléphone fixe  O556114490  Service d'appartenance et/ou fonction  RH
Adresse professionnelle	Complément d'adresse (facultatif)  Ex Bureau, bétiment  Complément d'identification (facultatif)  Ex: Étage, pièce  Numéro et libellé de la voie  6 piace des citernes  Lieu-dit, boîte postale (facultatif)  Ex: BP410  Code postal  Ville  33000  Bordeaux  Je déclare avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales d'Utilisation  Confirmer
	Confirmer

Le statut de votre demande sera en attente.

A l'issue de l'étude par le service gestionnaire, vous recevrez un courriel vous indiquant si elle a été acceptée ou non.

Si oui, l'établissement est automatiquement inscrit à PEP's.

En tant qu'administrateur, vous pourrez vous attribuer les droits d'accès aux différents services de la plateforme et créer des comptes pour d'autres utilisateurs et leur donner les droits d'accès. Consultez le guide des actions de l'administrateur